

FORMATIONS CONTINUES ET
ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS
EDUCATIFS DES CÔTES D'ARMOR

JANVIER

30 janvier : Accompagner la démarche PEdT Groupe 2 (clos) : la participation active des publics : outils, analyse, évaluation

FEVRIER

1er février - Accompagnement démarche PEdT : La participation active des publics : outils, analyse, évaluation (groupe 1 - Clos)

2 février - Accompagner la participation des enfants et des jeunes dans les ACM

6 février - Accompagnement démarche PEdT : La participation active des publics : outils, analyse, évaluation (groupe 3 - Clos)

8 février - Place de la participation des enfants et des jeunes et modalités possibles de mise en oeuvre dans les projets d'ACM - J1

MARS

21 mars : Place de la participation des enfants et des jeunes et modalités possibles de mise en oeuvre dans les projets d'ACM - J2

28 mars après-midi : Rencontre départementale annuelle des ACM secteur Lamballe Armor

29 mars - Préparer une sortie plage : sensibilisation au milieu marin

AVRIL

4 avril après-midi - L'accueil des enfants à besoins spécifiques

11 avril après-midi - Rencontre départementale annuelle des ACM secteur Lannion

18 avril de 17h à 19h - Conférence : Les enjeux éducatifs, sociaux et environnementaux de la pause méridienne (incluse pour les participants au cycle de formation Pause méridienne)

Dates à définir par groupe (Gr 1/2/3- Clos) - Accompagnement démarche PEdT : La coopération d'acteurs : pourquoi? comment ?quelles étapes ? .

MAI

13&14 mai - Cycle Pause méridienne : une équipe éducative au service de l'enfant (accueil/restauration/animation) -J1&J2

27 mai - Préparer une sortie plage : sensibilisation au milieu marin

Dates à définir par groupe (Gr 1/2/3- Clos) - Accompagnement démarche PEdT : conception des scénarii et élaboration des stratégies locales

JUIN

3 juin - Cycle Pause méridienne : une équipe éducative au service de l'enfant (accueil/restauration/animation) -J3

6 juin - Accompagner la participation des enfants et des jeunes dans les ACM

17 juin - Cycle Pause méridienne : une équipe éducative au service de l'enfant (accueil/restauration/animation) -J4 et fin.

Date à venir : Webinaire Réglementation des baignades

FORMATIONS CONTINUES ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ÉDUCATIFS DES CÔTES D'ARMOR

INSCRIPTIONS :

Les frais pédagogiques sont pris en charge par le SDJES 22 ; seuls les frais de déplacements et de restauration sont à la charge des participants et de leur employeur.

S'inscrire implique de s'engager à suivre l'ensemble de la formation et d'en respecter les horaires soit de 9h à 17h pour une journée complète.

Les inscriptions sont à faire auprès du SDJES22 - service gestionnaire des accueils collectifs de mineurs 10 jours avant la tenue de la formation.

Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée et en cas de demandes multiples pour une même structure, en équilibrant le nombre de participants selon leur lieu d'exercice afin de permettre à tous les territoires de participer.

Une convocation accompagnée du programme et contenus précis ainsi que les informations nécessaires au bon déroulé de la formation sera adressée aux participantes et à leur employeur le cas échéant, 8 à 10 jours avant la tenue de la formation.

Une attestation de participation sera délivrée à l'issue de la formation.

Même s'il n'est pas obligatoire (sauf exception), le temps de restauration constitue un temps convivial et d'échange informel inhérent à la formation, permettant de se constituer ou d'élargir son réseau professionnel. Les déroulements des journées sont conçus en ce sens et permettront dans la mesure des possibilités des lieux d'accueil de se restaurer sur place.

Cette programmation sera complétée en cours d'année pour le second semestre 2024. Un programme en ligne est en cours de construction. pour faciliter sa consultation et son actualisation tout au long de l'année.

